

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2010

L'An Deux Mil dix, le Sept juillet , à vingt heures, Le Conseil Municipal de la Commune de GENECH s'est réuni dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Yves OLIVIER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 30 juin Deux Mille Dix, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

ETAIENT PRESENTS :

M. Yves OLIVIER, Maire.

M. Jean Bernard CHARLET, M. Roland CARLIER, M. René PATERNOSTER, Mme Catherine DEFFONTAINES, M. Jacques DEGRAEVE, , Mme Dominique DELPORTE, Mme Fabienne DEPELCHIN, M. DORCHIES, Mme Thérèse DUMINIL, , Mme Isabelle LEPOUTRE, M. Gautier MARSON, M. Denis MARTIN,

ONT DONNE POUVOIR :

M. Michel DASSONNEVILLE Conseiller Municipal à M. Jean Bernard CHARLET, Maire Adjoint
Mme Laurence DUPISSON Conseillère Municipale à Mme Fabienne DEPELCHIN, Conseillère Municipale
M. David MERLIN, Conseiller Municipal à M. Roland CARLIER, Maire Adjoint
Mme Bénédicte PETIT LEBRUN, Conseillère Municipale à M. Yves OLIVIER, Maire

ETAIENT ABSENTS :

M. David DANIEL, Mme Michèle PEPIN, Conseillers Municipaux

Secrétaire de Séance : M. Philippe LEFEVRE

1^{ER} POINT ABORDE :

ACHAT D'UN TRACTEUR

Monsieur le Maire explique la nécessité de la réunion concernant le renouvellement du tracteur. Le tracteur actuel a été acheté d'occasion et pose des problèmes de fiabilité. On déplore déjà plusieurs pannes durant la première année d'utilisation heureusement encore prises en charge sous garantie. La marque JOHN DEERE nous fait une offre d'acquisition d'un tracteur neuf plus robuste et plus fiable finançable à crédit à taux 0. avec la condition de reprise de l'ancien à 16 000€. Monsieur Le Maire explique les qualités du tracteur et notamment la possibilité d'adapter une lame de déneigement pour les mois d'hiver avec relevage hydraulique du châssis à l'avant.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité d'autoriser l'acquisition du tracteur.

.../...

.../...

SECOND POINT ABORDE :
DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE CONCERNANT L'ACQUISITION DU TRACTEUR

Pour finaliser l'achat, Monsieur le Maire expose les Modifications Budgétaires nécessaires à l'acquisition du tracteur :

| | |
|---|--------------|
| Au compte 21578 Autre matériel et outillage de voirie : | + 58 604 € |
| Au compte 1641 Emprunt en euros | : - 49 000 € |
| Au compte 2111 Terrains nus | : - 9 604 € |

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal votent à l'unanimité les modifications.

TROISIEME POINT ABORDE :
LA RECTIFICATION DU TAUX D'IMPOSITION TAXE D'HABITATION 2010 A LA DEMANDE DES SERVICES FISCAUX.

Monsieur le Maire expose l'observation faite des services fiscaux concernant l'augmentation des taux d'imposition pour l'exercice 2010 de l'ordre de 3%.

L'application de cette augmentation aux trois taxes avait pourtant été appliquée de la même façon 3% à chaque taux, mais pour des raisons d'arrondi le taux après augmentation de la taxe d'habitation de 14.56 à 14.99 se trouvait très légèrement inférieur à l'augmentation du taux de la taxe sur le foncier non bâti de 56.12 à 57.80. La règle sur la fiscalité ne permettant pas cette différence il est nécessaire de rectifier le taux de la taxe d'habitation en la passant de 14.99% à 15,00%.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité la modification du taux.

QUATRIEME POINT ABORDE :
LE BILAN RAPPORT D'ACTIVITES 2009 ET MODIFICATION DES STATUTS DE LA C.C.P.P.

Monsieur le Maire commente le rapport d'activités de la Communauté de Communes du Pays de Pévèle pour l'exercice 2009. La révision des statuts 2010 à l'ordre du jour de l'assemblée générale qui s'est déroulée à GENECH, le mardi 29 juin 2010 en la salle polyvalente.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal n'appellent ni observation ni réserve sur l'exposé du rapport d'activités et sur la modification des statuts.

QUESTIONS DIVERSES :

L'ordre du jour est épuisé à 21h10.

Monsieur le Maire propose une visite du chantier de l'ancien Presbytère.